



ACRIDOTHERES TRISTIS

Nom commun : Martin triste, Merle des Moluques

Catégorie : FAUNE

Famille : Sturnidae

Milieu : terrestre

Origine géographique : Asie

Nom Anglais : Common myna

Auteur : Linnaeus, 1766

Introduction en France : métropole, île de la Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion en métropole.

Plus d'information sur la présence de l'espèce en outre-mer sur le site de l'[Initiative sur les EEE en outre-mer](#).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'espèce a été introduite dans de nombreux pays pour lutter contre les ravageurs des cultures. En France métropolitaine, elle fait l'objet d'observations ponctuelles depuis les années 1980 (Nord, Haute-Savoie, Vaucluse, Drôme) avec parfois de la reproduction conduisant à l'établissement de petites populations mais qui ne se maintiennent pas (Dubois, 2007 ; [Dubois et Cugnasse 2015](#)). La petite population présente dans l'Hérault (Frontignan) depuis 2008, qui avait atteint une dizaine d'oiseaux en 2013, semble également en régression et ne comptait plus que 3 individus en 2015 ([Dubois, Maillard et Cugnasse, 2016](#)).

Dans les collectivités françaises d'outre-mer, l'espèce s'est beaucoup mieux adaptée et elle est aujourd'hui largement répandue. Plus d'information sur la présence de l'espèce en outre-mer sur le site de l'[Initiative sur les EEE en outre-mer](#).

Considérée comme l'une des 100 espèces les plus envahissantes au monde, le Martin triste peut causer d'importants dommages sur les cultures, ainsi que des problèmes sanitaires via le transport de parasites ou la consommation de déchets alimentaires. Ses cris puissants occasionnent également une nuisance sonore potentiellement importante.

Agressif, cet oiseau entre en compétition avec les oiseaux indigènes dont il peut également prédater les œufs et les oisillons ([Abhaya & Probst, 2002](#)). Il prédate également des petits poissons, rongeurs et reptiles, ainsi que des insectes. Consommateur de fruits, il contribue à la dispersion de nombreuses espèces exotiques dans les collectivités d'outre-mer.

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 15/07/2019, version 1. (Règlementation mise à jour le 12/03/2021)

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [Oiseaux.net](http://oiseaux.net)

[INPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[Abhaya, K., et Probst, J-M. 2002. Le Martin triste *Acridotheres tristis* prédateur occasionnel de l'Oiseau vert *Zosterops oliveceus*. Bulletin Phaethon, 16 : 84.](#)

Dubois. 2007. Les oiseaux allochtones en France : statut et interactions avec les espèces indigènes. Ornithos 14-6 : 329-364.

[Dubois et Cugnasse. 2015. Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2014 \(3e enquête nationale\). Ornithos 22-2 : 72-91.](#)

[Dubois, Maillard et Cugnasse. 2016. Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2015 \(4e enquête nationale\). Ornithos 23-3 : 129-141.](#)

[Risk Assessment for *Acridotheres tristis* \(Linnaeus 1766\)](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

Espèce inscrite dans l'[Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain](#)

Pour les informations concernant le statut de l'espèce dans les collectivités d'outre-mer, consulter le site de l'[Initiative sur les EEE en outre-mer](#).

CITATION

UICN France et AFB. 2019. *Acridotheres tristis*. Base d'information sur les espèces introduites et leur gestion. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes.

